

Le CCDH participe à l'observation des prochaines élections législatives

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 17-08-2007 00:21:52

Le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), qui supervise l'observation des élections législatives de septembre prochain, a décidé de s'impliquer directement dans cette opération au niveau des centres de vote, à travers le suivi quotidien de la presse écrite et audiovisuelle, et du déroulement de l'opération électorale, avant, pendant et après le jour du scrutin.

Dans un communiqué , le CCDH précise qu'il va procéder au suivi quotidien de la presse écrite et audiovisuelle, en collaboration avec la Haute autorité de la communication audiovisuelle, ainsi qu'à l'observation du déroulement de la campagne électorale, le jour du scrutin et durant la période post-électorale, en coordination avec les ministères de la Justice et de l'Intérieur, ajoutant qu'"en cas de besoin, le Conseil entreprendrait des investigations sur le terrain".

Le CCDH, qui a mis en place des unités opérationnelles pour le suivi de cette opération, affirme avoir retenu, au niveau national, le tissu associatif pour le suivi des élections, en tant qu'interlocuteur, eu égard à son audience et à l'expérience qu'il a acquise lors des élections de 2002.

Pour ce qui est des observateurs internationaux, le CCDH a choisi l'Institut démocratique national pour les Affaires internationales (NDI/National Democratic Institute), qui est une organisation non-gouvernementale relevant du Parti Démocrate américain, en tant qu'intermédiaire avec la mission d'observateurs internationaux en cours de formation, étant donné la grande expérience de cette structure dans le domaine des élections.

Le Conseil souligne également que les deux parties chargées de l'observation des élections "rempliront leur mission, conformément aux standards internationaux et sans restriction aucune", ajoutant que leurs observateurs pourront, en particulier, accéder librement aux bureaux de vote que leurs organes auront choisis et y rester le temps qu'il faudra pour l'observation de l'opération de vote.

Par ailleurs, le CCDH appelle l'ensemble du personnel chargé de l'encadrement et du suivi des opérations électorales, notamment les chefs des bureaux de vote et les observateurs des partis politiques, à s'engager pleinement dans cette opération, de manière à renforcer le prestige du Maroc, la confiance en nous-mêmes et en nos capacités de consolider, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, le processus démocratique.

Le Conseil souligne, de même, que l'opération d'observation des élections, qu'elle soit nationale ou internationale, s'est désormais inscrite dans la normalité même dans les pays aux démocraties ancrées, relevant que l'objectif de cette opération est de s'assurer du bon déroulement du processus électoral, et de relever, si besoin est, les lacunes qui pourraient entacher cette opération et ce, afin d'en perfectionner l'organisation, consacrer les pratiques démocratiques et consolider l'Etat de droit dans les pays concernés, des objectifs que "nous adoptons et que nous oeuvrons à atteindre", affirme le CCDH.

Le Conseil fait également remarquer que l'observation ne signifie pas le contrôle, relevant que l'opération d'observation des élections est régie par des pratiques internationales reconnues, qui imposent notamment de respecter les lois du pays concerné et de ne pas empiéter sur les prérogatives des autorités, y compris les autorités électorales, ainsi que la non ingérence à aucun moment dans le processus électoral, en plus du respect des règles de la stricte neutralité et d'objectivité.

MAP